



Chers amis,

L'URML Normandie a travaillé, en lien avec les Ordres, depuis plusieurs semaines avec l'ARS Normandie pour **tenter de sécuriser et renforcer l'accès aux soins dans cette période difficile de congés, de tensions hospitalières et dans la situation épidémiologique que vous connaissez. Sans oublier, la fatigue et la lassitude des médecins libéraux qui sont engagés depuis 2 ans dans une situation exceptionnelle.**

L'équation est difficile à résoudre, il s'agit aussi de se prémunir de potentielles réquisitions (Cf. DGS-Urgent N°2021-120 du 17 novembre) ...

Cette e-letter reprend les mesures proposées, au niveau régional, par l'ARS Normandie qui peuvent se mettre en place dans vos territoires, selon vos organisations, en totalité ou en partie. L'objectif est bien entendu de respecter ce que vous avez mis en place sur le terrain et qui peut être, le cas échéant, renforcé.

Vous y trouverez également la synthèse de la doctrine publiée par DGS-Urgent hier dans la campagne de la vaccination contre la Covid-19 (primo-vaccination et rappels).

Nous aimerions connaître vos retours sur la vaccination Covid-19 dans vos cabinets par une [enquête flash](#).

Enfin, c'est pour moi l'occasion de vous remercier tous pour votre engagement exceptionnel depuis 20 mois et notamment tout au long de l'année 2021 (Normandie, 1ère région de France vaccinée).

Merci encore,

Bonnes fêtes de fin d'année,

Cordialement,

Dr Antoine LEVENEUR
Président de l'URML Normandie

Mesures proposées par l'ARS Normandie - Applicables du 1er décembre 2021 au 1er mars 2022

Extension possible des plages de régulation médicale en semaine (début à 18h ou 19h) et/ou mobilisation d'un régulateur supplémentaire sur l'ensemble ou une partie des plages horaires de PDSA. L'heure de régulation est rémunérée sur le fonds d'intervention régional (FIR) à hauteur de 100 € de l'heure ;

Financement possible de **points de garde supplémentaire**. Au-delà de la facturation des actes et majorations réalisées, une astreinte forfaitaire est payée sur le fonds FIR au médecin intervenant sur la base de 14 € par heure pour une garde d'une durée de référence de 12 h (soit 168 €), au prorata temporis ;

Possibilité de création de lignes de régulation libérale en journée en semaine, dans le cadre du dispositif Service d'Accès aux Soins (SAS). L'heure de régulation est rémunérée sur fond FIR à hauteur de 90 € de l'heure ;

Financement possible de **l'effectif le samedi matin si consultation réalisée sur orientation du centre 15 (cadre du dispositif SAS)**. Cette effectif pourra être financée forfaitairement selon le barème suivant : 5 à 10 actes (75 €), 11 à 40 actes (200 €), 41 à 70 actes (400 €), 71 à 100 actes (650 €), plus de 100 actes (800 €) (évaluation sur la période de référence retenue). L'ARS assure un règlement mensuel.

DGS-Urgent 125 du 7 décembre 2021 - Synthèse de la doctrine actuelle

La poursuite de la campagne de vaccination constitue un enjeu majeur de santé publique, notamment dans le contexte actuel caractérisé par la reprise épidémique.

Ce document constitue donc un **vademecum des dernières informations, doctrines et consignes sanitaires relatives à la vaccination contre la Covid-19**.

[Synthèse de la doctrine >](#)

[Infographie des différents parcours vaccinaux >](#)

" Mon Rappel Vaccin Covid "

L'Assurance Maladie ouvre ce jeudi 9 décembre sur Ameli pour tous les assurés sociaux un téléservice [« Mon rappel vaccin Covid »](#).

Accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, ce téléservice est destiné aux personnes de plus de 18 ans ayant finalisé leur cycle vaccinal initial.

Ce simulateur permet en quelques clics de calculer :

- la date à partir de laquelle il convient de **prévoir sa dose de rappel**
- la **date de fin de validité de son passe sanitaire**, si le rappel n'est pas effectué.

Il suffit pour cela de répondre à quelques questions simples : date de naissance, antécédent d'infection au Covid-19, type de vaccin reçu et date de la dernière injection.

Merci de transmettre ce message à vos confrères, aux internes et à tous contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail. Cela nous permet d'en faire part et de les traiter dans le cadre d'une prochaine communication normande.

Consultez régulièrement le site internet de l'URML Normandie pour plus d'informations.

Une boîte mail spécifique est à votre disposition pour toute question sur l'épidémie de Covid-19 : urml.covid@urml-normandie.org

Contacts utiles

URML Normandie :

Mail : urml.covid@urml-normandie.org

Site internet : www.urml-normandie.org

et ses réseaux sociaux

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>

pharmacovigilance@chu-caen.fr

pharmacovigilance@chu-rouen.fr

ars-normandie-covid-vaccination@ars.sante.fr

ars-normandie-covid-prelevements@ars.sante.fr

mesconseilscovid.sante.gouv.fr

<https://kit.mesconseilscovid.fr/>

covidinfo.fr

<https://lecmg.fr/coronacic/>

En savoir +



La médecine
libérale
innove en
Normandie

02 31 34 21 76

Siège social Caen

7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

Antenne de Rouen

62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie
Pour toute information complémentaire contactez contact@urml-normandie.org

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)